

NOTRE SOLUTION, LA RÉPONSE À VOS BESOINS



UNE PROTECTION OPTIMALE

- Le contrat **GLOBAL CONSTRUCTEUR** comprend les garanties essentielles pour préserver l'activité de l'entreprise.
- Les activités complémentaires à celles de l'entrepreneur de BTP (loueur de matériels, transporteur d'engins et de matériaux...) sont automatiquement garanties et ce, sans déclaration préalable de votre part.

UNE ADÉQUATION PARFAITE AU MÉTIER DE L'ENTREPRISE

- 160 ans d'expérience dans l'assurance des métiers du BTP permettent à SMABTP de proposer des solutions d'assurance parfaitement adaptées aux responsabilités qui sont les vôtres : le contenu, la nature et l'étendue des garanties du contrat **GLOBAL CONSTRUCTEUR** correspondent exactement à ce dont vous avez besoin pour exercer votre activité en toute sécurité.
- Vous pouvez adapter l'étendue de vos garanties et choisir entre différentes options de montants de garantie et de franchise : **GLOBAL CONSTRUCTEUR** est un contrat modulable qui s'adapte à chaque entreprise, quel que soit son profil.

UNE COUVERTURE MAXIMALE

- Le contrat **GLOBAL CONSTRUCTEUR** va au-delà de la couverture des obligations d'assurance de l'entreprise. Il inclut ainsi les garanties indispensables pour parer à toute éventualité, comme par exemple :
 - les conséquences financières d'une faute inexcusable, la protection juridique, en option le vol ou le vandalisme sur chantier... ;
 - le maintien des garanties de votre contrat en cas de réquisition de services, y compris si l'objet de celle-ci n'est pas en lien avec vos activités déclarées.

LE PROFESSIONNALISME RÉCOMPENSÉ

- Avec **GLOBAL CONSTRUCTEUR**, la détention de signes de qualité (qualifications ou certifications), votre sinistralité et l'expérience de votre entreprise, sont autant d'éléments pris en compte dans le calcul de votre cotisation.

L'ASSURANCE D'ÊTRE BIEN ASSURÉ

- GLOBAL CONSTRUCTEUR** est un contrat « tous fondements juridiques », ce qui signifie qu'il garantit la responsabilité de l'entreprise quel que soit le fondement sur lequel celle-ci est recherchée.

QUELQUES EXEMPLES

Alors qu'elle est en stationnement, un court-circuit électrique provoque un incendie qui occasionne de graves dommages au système hydraulique de votre grue automotrice, qui n'est pas assurée en bris de machines. Ce sinistre est pris en charge au titre de la garantie Dommages en cours de travaux de GLOBAL CONSTRUCTEUR. L'ensemble des matériels ou engins à fonction exclusive d'outil que vous utilisez, vous appartenant ou non, immatriculés ou non, sur chantier ou non, en bénéficie automatiquement, sans désignation préalable.

3 ans après la réception d'une maison individuelle dont vous avez réalisé les enduits, ceux-ci sont atteints d'un faïençage généralisé qui n'engage pas votre responsabilité décennale. Pour autant, GLOBAL CONSTRUCTEUR prendra en charge le coût de reprise de ces enduits au titre de votre responsabilité contractuelle. Nous couvrons les conséquences pécuniaires de votre responsabilité, quel qu'en soit le fondement juridique.

Alors que vous transportez un tractopelle appartenant à une entreprise tierce sur l'une de vos remorques porte-chars, sans nous avoir informés que vous pouviez exécuter cette prestation, celui-ci se renverse dans un fossé à la suite d'une fausse manœuvre. Les dommages causés à cet engin seront pris en charge par la garantie Transport d'engins de chantier pour le compte de tiers de GLOBAL CONSTRUCTEUR. Cette prestation, connexe à votre activité d'entrepreneur du BTP, est couverte d'office, et ne nécessite aucune déclaration préalable de votre part.

SMABTP,

UN PARTENAIRE À VOS CÔTÉS

SMABTP est l'assureur de référence du BTP et de l'immobilier. Grâce à une parfaite connaissance des besoins de chaque profession, SMABTP propose des produits d'assurance complets, adaptés à chaque métier et permettant de couvrir tous les risques auxquels peuvent être confrontés les professionnels.


Leader du marché, il accompagne depuis 160 ans tous les intervenants à l'acte de construire et contribue à leur réussite ainsi qu'à leur développement.

Le conseiller SMABTP,

UN SPÉCIALISTE À VOTRE ÉCOUTE

Interlocuteur privilégié et en contact régulier avec vous, votre Conseiller SMABTP vous aide à définir ou faire évoluer votre système de garanties. Sa connaissance de votre métier et de ses risques lui permet de vous recommander les solutions les plus adaptées à votre entreprise.

À votre écoute pour prendre en compte la réalité économique de vos activités et bien entendu de vos attentes en matière d'assurance, il apporte des réponses précises à chacune de vos interrogations.

Retrouvez-nous sur  

Contrat élaboré par SGAM BTP ASSURANCES pour le compte des Mutuelles affiliées et de leurs filiales.

SMABTP - SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances, RCS PARIS 775 684 764
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15

www.groupe-sma.fr



Conception : eurkocopi - Réalisation : Rio Bravo - Crédits photos : Fotolia - Document non contractuel - Reproduction interdite - Novembre 2020 - PB0899D - SMA
Imprimer sur papier 70% recyclé - Imprimeur : Wagram, 8 rue Salvador Allendé - 95870 Bezons - Ne pas jeter sur la voie publique.



GLOBAL CONSTRUCTEUR,

LA PROTECTION DE VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
EN TOUTE SÉRÉNITÉ

► Entreprises du BTP,
choisissez la solution la plus performante
du marché !





UNE SOLUTION D'ASSURANCE SUR MESURE : GLOBAL CONSTRUCTEUR

couvre votre entreprise, vos chantiers et vos clients en un seul et unique contrat

GLOBAL CONSTRUCTEUR, L'ASSURANCE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DE BTP

VOS RISQUES SONT SPÉCIFIQUES

Le BTP est un secteur en perpétuelle évolution. Votre métier d'entrepreneur du BTP requiert des garanties spécifiques et complètes, notamment en cas de dommages en cours de chantier (incendie, effondrement...), de dommages aux tiers ou de dommages après réception, engageant notamment votre responsabilité décennale. Ces risques doivent être correctement appréhendés et nécessitent un accompagnement personnalisé par des experts de l'assurance construction.

Avec SMABTP, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics.

UN CONTRAT D'ASSURANCE TOUS RISQUES

GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE

Elle couvre votre responsabilité en cas de dommages causés à des tiers et découlant de l'exploitation de votre entreprise :

- à l'égard de vos préposés, en raison d'une faute intentionnelle d'un autre préposé ou d'une faute inexcusable ;
- du fait des besoins du service, y compris trajet ;
- du fait de vos sous-traitants ;
- du fait de la participation à un groupement (d'entreprises ou de conception-réalisation) ;
- du fait de vos véhicules outils, que ceux-ci soient en situation de travail, à l'arrêt ou en circulation ;
- du fait du transfert contractuel de responsabilité ;
- du fait de vos activités complémentaires et ce, sans déclaration préalable.

GARANTIE DE DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX

Elle couvre les dommages affectant avant réception les biens assurés qui se trouvent sur le chantier (vos travaux, matériaux et approvisionnement) vous appartenant ou non.

- **Sont couverts de base les dommages résultant :**
 - d'incendie, d'explosion ou de chute de foudre ;
 - de catastrophes naturelles ;
 - d'effondrement ;
 - de tempête ou d'inondation ;
 - de chute de grêle ou de neige.
- **Sont couverts en option les dommages résultant :**
 - de toutes causes accidentelles, y compris le vol, la tentative de vol et le vandalisme ;
 - des vices imprévisibles du sol.

GARANTIE DE DOMMAGES À L'OUVRAGE APRÈS RÉCEPTION

Elle prend en charge les conséquences de votre responsabilité de constructeur pour les dommages survenus jusqu'à 10 ans après réception grâce à :

- la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages soumis ou non soumis à l'obligation d'assurance, que vous interveniez en tant que locateur d'ouvrage ou en tant que sous-traitant ou encore du fait de vos sous-traitants ;
- la garantie de bon fonctionnement ;
- la garantie des éléments d'équipement à vocation professionnelle ;
- la garantie des dommages à l'ouvrage ou des travaux ne relevant pas de la garantie décennale.

GARANTIE DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX

Elle couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés à l'environnement du fait de votre activité, grâce à :

- **la garantie Responsabilité civile atteinte à l'environnement :** elle garantit les dommages causés aux tiers, qui proviennent d'une atteinte à l'environnement du fait de votre activité, y compris le préjudice écologique ;
- **la garantie Responsabilité environnementale :** elle couvre les frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux affectant les sols, les eaux et les dommages causés aux espèces et aux habitats naturels protégés.

GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENTS (EN OPTION)

Elle prend en charge le versement d'un capital en cas d'invalidité permanente ou de décès du dirigeant d'entreprise.

GARANTIE DE PROTECTION JURIDIQUE

- En cas de litige, **elle vous fournit les moyens** juridiques et financiers **pour vous orienter et pour faire valoir vos droits.**
- Dans le cadre de votre activité professionnelle, elle vous permet **d'obtenir des informations et des renseignements.**

UN CONTRAT MODULABLE

Le contrat GLOBAL CONSTRUCTEUR permet de choisir entre différentes options par nature de garanties :

- 3 options de montants de garantie ;
- 6 options de montants de franchise (fixe ou proportionnelle et ce, sans incidence tarifaire).



VOS BÉNÉFICES

VOTRE ENTREPRISE ET VOS CLIENTS SONT PROTÉGÉS

Avec le contrat GLOBAL CONSTRUCTEUR, vous êtes parfaitement assuré. Vous pouvez vous concentrer sur votre métier.

VOUS ÊTES SEREIN

- Vous avez accès à une protection maximale, pour un budget optimal.
- Vous assurez la pérennité de votre entreprise.

VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'EXPERTISE DU LEADER DE L'ASSURANCE CONSTRUCTION

- Vous êtes sûr d'avoir le meilleur contrat du marché.
- Avec SMABTP, plus qu'un assureur, c'est un véritable partenaire spécialisé qui est à vos côtés et à votre service : vous n'êtes jamais seul face à vos risques grâce à un suivi et un conseil personnalisé du réseau d'experts-conseils SMABTP.
- Vous déterminez, avec votre conseiller SMABTP, les garanties dont vous avez besoin pour obtenir une couverture sur mesure.



LES PLUS SMABTP

DES PROFESSIONNELS TOUJOURS À VOTRE SERVICE : SMABTP dispose d'un réseau de spécialistes (conseillers en assurance, gestionnaires, experts) sur tout le territoire français, implantés régionalement et toujours prêts à vous accompagner.

SMABTP S'ENGAGE À VOS CÔTÉS : Quand vous souscrivez le contrat GLOBAL CONSTRUCTEUR, SMABTP s'engage à :

- vous rencontrer régulièrement pour faire le point avec vous sur vos risques et sur vos assurances ;
- prendre en charge rapidement vos déclarations de sinistres (en 48h) et à vous informer de tout fait marquant en lien avec le sinistre déclaré.



ET AUSSI,

SMABTP met à votre disposition des solutions d'assurance pour couvrir :

- votre responsabilité civile en cas de dommages exceptionnels,
- votre responsabilité de dirigeant,
- la trésorerie de votre entreprise avec des cautions de retenue de garantie proposées en partenariat avec BTP Banque.

SMABTP couvre également vos locaux professionnels, vos matériels et vos engins de chantier, vos véhicules professionnels, vos obligations conventionnelles, les conséquences financières liées à une fraude ou à une cyberattaque...